

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 15 juillet 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021

2021 DGRI 10 Subvention (5.000 euros) à l'association Coordination des collectivités portugaises de France (CCPF) pour le développement des activités lusophones à Paris.

M. Hermano SANCHES RUIVO, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 22 juin 2021 par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Coordination des collectivités portugaises de France (CCPF) ;

Sur le rapport présenté par M. Hermano SANCHES RUIVO au nom de la 7ème Commission,

Délibère

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 5.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2021 à l'association Coordination des collectivités portugaises de France (CCPF), dont le siège social est situé 7 avenue de la Porte de Vanves- 75014 Paris.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2021, au titre des relations internationales, sous réserve du vote des crédits correspondants.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO